

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël (ne participe pas au vote), Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine (ne participe pas au vote), M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

3. Signature de contrats relatifs à la réhabilitation d'une maison pour l'installation de la brigade mobile de gendarmerie.

Par délibération en date du 4 novembre 2024, le conseil municipal a validé le principe de réhabilitation d'une maison en vue de l'installation de la brigade mobile de gendarmerie.

A ce titre et conformément à l'article R 2122-9-1 du Code de la commande publique qui dispense les marchés publics de travaux qui répondent à un besoin d'une valeur inférieure à 100 000 € HT, des obligations de publicité et de mise en concurrence formalisées, plusieurs demandes de devis ont été effectuées.

Les entreprises Astier, Boutillet, AP 87, M. Mironne, Darthou, SL thermique, Parneix, 3F peintures, Sols Boutic, esprit menuiserie, Bat'Innonv, APAVE, SOCOTEC, EIT et AEL ont été consultées pour les lots suivants :

- lot 1 : maçonnerie,
- lot 2 : isolation et placo,
- lot 3 : VMC et chauffage,
- lot 4 : peinture,
- lot 5 : sols,
- lot 6 : menuiseries intérieures,
- lot 7 : bureau de contrôle,
- lot 8 : photovoltaïque.

Après analyse des offres, il ressort que les offres les plus avantageuses économiquement et techniquement sont les suivantes :

- lot 1 : l'entreprise ASTIER pour un montant de 6 120 € TTC,
- lot 2 : l'entreprise AP 87 pour un montant de 11 423,50 € TTC,
- lot 3 : l'entreprise SL thermique pour un montant de 6 071,28 € TTC,
- lot 4 : l'entreprise Parneix pour un montant de 2 875,26 € TTC,
- lot 5 : l'entreprise Sols Boutic pour un montant de 3 120 € TTC,
- lot 6 : l'entreprise Esprit menuiserie (escalier) pour un montant de 6 975,39 € TTC et l'entreprise AP 87 (portes intérieures) pour un montant de 2 780 € TTC,
- lot 7 : l'entreprise APAVE pour un montant de 5 928 € TTC,
- lot 8 : l'entreprise EIT pour un montant de 17 000 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer les contrats avec les différentes entreprises précitées,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents susceptibles d'intervenir en cours de marché dans le but d'assurer son bon fonctionnement,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 21	POUR 17	CONTRE 0	ABSTENTION 4
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

